

Conseil de quartier

« les Plaines Varennes »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 AVRIL 2021

Présents : Mme CREUZET (Maire), M. MARDEUIL (1^{er} adjoint), M. DUMONT (président du conseil de quartier), Mme VALCOURT (vice-présidente du conseil de quartier), Mme ALEX, Mme BLANC-BERNARD, M. BREBION, M. BRUN, M. CHAMBONNIER, M. CIRON, Mme PERRIN-COUAVOUX, Mme EPINAT, M. ETAIX, Mme FALLET, M. GALICHET, Mme MATHIAS, M. MAYERE, M. MEILLANT, M. MICHAUD, M. PATARD, M. PIGNARD, M. POUQUET, M. ROBELIN, M. ROSE, M. SOMBARDIER, Mme MATHELIN – M. POUXE (cabinet du Maire), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale)

A l'ordre du jour :

- pistes et réflexions sur le devenir du terrain de la chapelle des Plaines
- projet de cérémonie d'hommage à la chapelle des Plaines avec l'association Le Coteau d'Hier et de Demain
- pistes et réflexions sur le devenir de l'école des Plaines
- création des commissions de travail : voirie, sécurité et environnement

Madame le Maire, M. Dumont et Mme Valcourt accueillent l'assemblée et remercient les personnes de leur présence à cette première séance plénière du conseil de quartier des Plaines-Varennes.

1/ pistes et réflexions sur le devenir du terrain de la chapelle des Plaines

Rappel de l'histoire par M. CIRON et M. PIGNARD : la chapelle a été construite en 1965 et inaugurée en 1967, sur un terrain donné par Mme Duperray.

M. CIRON rappelle le contexte historique de la chapelle sous les mandats précédents : la chapelle n'est plus utilisée par l'église depuis l'époque du mandat de M. Jean-Paul Burdin (2011-2012). Madame le maire explique que le diocèse a déclaré la désacralisation de la chapelle depuis octobre 2020, car il ne veut plus gérer le bâtiment. Ce bâtiment, qui n'est plus un lieu de culte, est aujourd'hui menacé de vandalisme et d'abandon.

Depuis 2012, la mairie et le diocèse n'étaient pas arrivés à un accord sur le montant de la levée de la clause non aedificandi du terrain. La nouvelle municipalité a eu la volonté de mettre à plat les questions dès le début du mandat. Un projet d'échange a été étudié entre la commune et le diocèse : la cession du bâtiment de la cure (en face de l'église Saint Marc) au diocèse contre la levée de la clause de non aedificandi du terrain, qui bloque la constructibilité de celui-ci. Il a été demandé une estimation des Domaines (service fiscal de l'Etat) pour le montant du bâtiment de la cure : 170 000 € vendu au diocèse, contre une levée de clause estimée à 120 000€. Cet accord final débloque la situation et génère une recette pour la commune de 50 000 €.

Le terrain sera ensuite mis en vente pour un projet de lotissement (entre 10 et 13 maisons), avec une exigence forte de cohérence urbanistique et de développement de la ville. Madame le Maire rappelle la primauté de l'intérêt général de la ville et la volonté de maîtrise des projets de construction à venir de la part de son équipe municipale.

Lorsque le promoteur sera retenu par la ville, le projet sera présenté lors d'une séance du conseil de quartier. La qualité de l'intégration paysagère sera un critère de sélection.

2/ projet de cérémonie d'hommage à la chapelle avec l'association Le Coteau d'hier et de demain

La cloche de la chapelle a été récupérée par les services techniques pour éviter toute dégradation ou mauvaise utilisation. La commune et l'association ont le souhait de valoriser ce symbole pour témoigner de l'ancienne activité culturelle et de l'histoire du quartier pour les générations futures. Il est projeté l'installation de la cloche sur un socle avec un rappel historique, à implanter sur un espace public proche de la chapelle. Une cérémonie sera organisée dès son installation, avant l'été.

3/ pistes et réflexions sur le devenir des écoles des Plaines

Les deux bâtiments (école maternelle et école primaire) sont désaffectés depuis la rentrée scolaire 2019. Le projet de la précédente municipalité était de vendre les bâtiments, mais n'a pas été repris par la nouvelle équipe. Madame le Maire présente les différentes pistes étudiées à ce jour :

1^{ère} Piste envisagée pour l'école maternelle :

Centre de formation pour Roannais Agglomération (étude budgétaire en cours).

2^{ème} piste de réflexion pour l'ensemble du site (2 bâtiments) :

Nouveau site du conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération (étude budgétaire en cours)

Ces projets permettraient de rénover le site sans investissement financier de la ville, mais leurs études de faisabilité et leurs délais de décision seront longs.

Une dernière piste est évoquée si les projets de Roannais Agglomération n'aboutissent pas : l'accueil des associations, dans l'école maternelle uniquement.

Le site de l'école primaire devra alors être aménagé ou peut-être cédé, selon un appel à projet.

Les habitants expriment leur souhait de voir les bâtiments occupés et animés de nouveau pour la vie dans le quartier, en prenant attention aux capacités de stationnement des projets pour ne pas générer de nuisances de voisinage.

Il est signalé aux élus le constat de l'amélioration de la propreté des trottoirs ; ils sont également mieux désherbés mais le problème des incivilités des propriétaires de chiens et des crottes de chiens demeure.

4/ inscriptions dans les commissions de travail thématiques

Voirie :

M. Robelin : référent

M Pouquet

Mme Alex

M. Brun

Mme Mathelin

Sécurité :

M. Chambonnier : référent

M. Rose

M. Brebion

M. Michaud

M. Meilland

Environnement / cadre de vie / propreté :

Mme Mathias : référente

M. Patard

Mme Galichet

M. Mayère
M. Etaix
Mme Fallet

C'est désormais aux commissions de se réunir pour travailler sur les différents points concrets du quartier à améliorer.

Madame le Maire présente les prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains, et invite les conseillers de quartier disponibles à s'inscrire comme assesseurs auprès du service élections de la mairie.